



Flash Info CHSCT

16 Mai 2018

Edition n°5



Suivez-nous aussi sur: SUD / Hospices Civils de Lyon



SUD-HEH :31 06 91

www.sudsantesociaux69.org

Les CA d'été

SUD a rappelé à la direction que chaque agent a droit à 3 semaines de CA consécutifs durant la période estivale. Si vous êtes en difficulté pour avoir vos 3 semaines de CA l'été : contactez-nous ! (décret n°2002-8 du janvier 2002).

Risques Professionnels et Document Unique

Le Papripact a été présenté au CHSCT. Les mesures de ce plan sont largement sous-estimées au regard des besoins des agents pour prévenir les risques pour leur santé.

SUD a listé les risques oubliés par la direction : les sous-effectifs récurrents sont les premiers facteurs des dangers pour la santé des agents. SUD a rappelé à la direction qu'elle a obligation de résultat pour préserver la santé des agents. (circulaire DGOS/RH3/2011/491 du 23 décembre 2011).

Maladies Professionnelles, Accidents de travail, Restrictions et Postes aménagés

Des agents sont mis de côté suite à un accident de travail ou à une maladie professionnelle malgré le feu vert de la médecine statutaire pour un mi-temps thérapeutique. La direction laisse de côté ces agents pour pouvoir les licencier à la fin de leur droit maladie. La direction est dans l'illégalité complète et nous lui avons rappelé. SUD ne lâchera pas ces agents qui ont donné leur santé au service public. (Statut de la fonction publique Titre IV).

Les Tâches non-programmées

Les fiches de postes des réanimations, et de C2 ont une colonne tâches non programmés : ce qui n'existait pas auparavant. Insidieusement, avec la suppression des ASH, et d'autres postes, les agents se retrouvent avec des tâches programmés sur toute la journée et des tâches non programmées. Se pose la question du temps : quand les agents sont-ils censés faire ces tâches non programmés sur des journées où ils ne posent pas pied à terre. SUD a demandé son avis à la médecine du personnel. Pour les médecins du travail, et selon le rapport Gollac, cette surcharge de travail met en danger la santé et la sécurité des agents et des patients. SUD a demandé à la direction d'établir des profils de poste qui respectent la santé des agents.



Le Personnel de Nuit

Une fois de plus, SUD a dénoncé le non-prise en compte des heures supplémentaires faites en raison de service en fin de nuit. Non, les agents ne boivent pas le café jusqu'à 8h !

Nous avons dénoncé le caractère discriminant entre les traitements faits aux agents de nuit et aux agents de jour qui ont beaucoup moins de difficulté pour la validation de temps passé en plus sur le lieu de travail.

SUD a dénoncé la négligence de la direction pour les agents qui travaillent la nuit : la pénibilité du travail de nuit n'est pas du tout reconnue. SUD a porté comme revendication un temps de sieste pour les agents de nuit. C'est préconisation de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) qui recommande une micro-sieste de 15-20 minutes au cours du poste la nuit pour éviter tous les effets négatifs liés au travail de nuit. Il est recommandé aux employeurs d'aménager des locaux dédiés à la micro sieste et d'encourager les salariés à la pratiquer.

Les risques d'AES : de nouveau, SUD, a alerté sur les risques encourus au-delà de 2 prises de sang en fin de nuit. Parfois, les IDE de nuit doivent faire 6 à 8 prises de sang en fin de postes sans raison liée à une situation d'urgence.

La collation sucrée de nuit

SUD a alerté sur la nocivité du sucre la nuit. Le marché sera renouvelé en juin 2019. La direction va faire un appel d'offre au début de l'année 2019.

Service E4

Les samedis, les agents ne peuvent fournir des soins de qualité car ils sont en sous-effectifs. Comment faire entre 6 à 8 départs tout en prenant soin correctement de patients en soins palliatifs. SUD a alerté la direction sur cette situation de souffrance pour les soignants et les patients.

Consultation ophtalmologiques à C et Urgences Ophtalmologiques

Tout d'abord, la direction a annoncé avoir déposé un dossier à la direction générale pour avoir un poste la nuit d'ASD ou d'IDE car la charge de travail est de plus en plus importante et l'IDE est seule la nuit. La sécurité de ces IDE n'est pas assurée : SUD le dénonce depuis des mois.

Un numéro unique a été installé avec comme horaire 8h-17h. Et en fin de projet, l'objectif est d'avoir comme horaire 8h-18h. SUD a rappelé l'importance du respect de la pause repas pour cette réorganisation du travail.

Le logiciel Softalmo est en place. Pour la direction, seuls les IDE peuvent le manipuler, pas les ASDE.

1 ASD est arrivé en renfort depuis janvier pour aider à la cotation et au scannage des dossiers : objectif, zéro papier.

Pour rappel, dès novembre 2018, le bloc de C, l'ACHA et l'unité d'hospitalisation ophtalmologique iront sur la colline au pavillon U.

Au deuxième étage, seront installés l'ORL et la chirurgie vasculaire.



La Pharmacie

Les agents rencontrent des difficultés pour prendre leurs pauses repas, le temps d'habillage et d'avoir leur planning affiché à disposition. Pour la direction, 1 agent en CDD est positionné à 50% depuis le 25 avril 2018 pour permettre le respect de ces droits.

La pharmacie subit un turn-over important qui serait le signe d'un mal-être au travail. Ce turn-over n'alerte pas la direction. Pour SUD, nous restons vigilants. Si vous rencontrez de la souffrance dans votre travail, contactez-nous, nos équipes peuvent vous aider. Ne rester pas seul : le rôle de vos délégués du personnel c'est aussi de vous accompagner dans les périodes difficiles causées par le travail. Il ne faut pas perdre sa vie à la gagner !



Le droit de Grève sur HEH

C'est assez déroutant d'entendre la direction expliquer que le droit de grève n'est pas respecté sur HEH à cause des 12h ! SUD a rappelé que le droit de grève est un droit constitutionnel. Les agents grévistes ont le droit de se porter grévistes jusqu'au dernier moment : c'est à la direction d'organiser le service minimum et non pas aux agents de se substituer à ses obligations. Les agents doivent recevoir leurs assignations à leurs noms en main propre, soit sur leur lieu de travail, soit par courrier recommandé. Pas de SMS, ni d'emails, de messages sur répondeur, de courriers dans la boîte aux lettres, etc... Si vous rencontrez des difficultés avec votre droit de grève, contactez-nous.

La vie Privée sur HEH...

SUD a rappelé que les agents n'ont pas à être rappelés sur leurs coordonnées privées sauf s'ils l'acceptent. C'est à vous de choisir si vous voulez être rappelé à domicile. Sinon, c'est illégal.

(Article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).

Expertise pour Risques Graves du bloc G Urgences

Le rapport a été présenté en séance par les experts. La direction n'ayant donné aucun document, les délégués du personnel ont demandé le report du vote des actions le 31 mai, avec un document à l'appui : les paroles partent, les écrits restent .

Brancardages aux Urgences et Service de médecine Polyvalente

Des étudiants seront embauchés les week-ends et jours fériés sur N et SMA. Pour SUD, ce n'est pas acceptable. Avec l'arrivée des roues amovibles, le risque de se retrouver seul est accru pour les agents. SUD a voté contre le projet de brancardages.

Pour le renfort d'ASDE et d'IDE du service de Médecine Polyvalente, la direction a proposé le retour en 12h le week-end. Etant donné le rythme de travail qui sera enduré, l'expérience sur F1, SUD a voté contre. Ce n'est pas l'allongement du temps de travail qui permettra d'améliorer les conditions de travail, mais des effectifs suffisants à des horaires qui respectent la santé des agents et la sécurité des patients.

Vestiaire Hommes pavillon F

En cours de travaux, les agents vont sur le pavillon P. Les travaux sont bientôt terminés et les agents pourront de nouveau se changer au pavillon F.

Ce CHSCT a duré 10 heures. La direction a tenu à présenter le rapport des experts du bloc de G lors d'un CHSCT programmé. Or, les expertises sont présentées normalement en séance supplémentaires. La direction fait des CHSCT à rallonge pour user les délégués du personnel et les empêcher d'effectuer leur mission de prévention en matière de santé au travail.

Pour les risques encourus par les agents, la direction les sous-estime où refuse d'en tenir compte. Or la direction est responsable de la santé et de la sécurité de la santé des agents du Groupement Hospitalier Centre. **(Article L. 4121-1 du Code du travail).**

Pour votre syndicat SUD, si vous voulez être représentés correctement dans les instances représentatives du personnel, tournez-vous vers des syndicats qui les défendent comme SUD Santé Sociaux. Le CHSCT est un vrai rempart contre la souffrance au travail, l'obtention de plus de moyens pour prévenir tous les risques inhérents à votre poste. Notre rôle c'est de porter votre voix dans cette instance et de défendre vos droits, vos intérêts matériels et moraux.



31 06 91 / 04 72 11 06 91



heh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sudsantesociaux69.org>



Suivez-nous aussi sur facebook :

SUD / Hospices Civils de Lyon

